

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 à 18 H 00**

Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » : réunie le 13/09/2021

Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » réunie le 14/09/2021

Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 15/09/2021

Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 16/09/2021

ORDRE DU JOUR**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**Secrétariat Général

- 1 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire
- 2 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information
- 3 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- 4 – Ilot Grenier / maison Pandier – cession du foncier : modalités de réalisation de l'appel à projet d'opérateurs

Police Municipale

- 5 – Stationnement payant : compte rendu 2019 et 2020 des recours administratifs préalables obligatoires

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCESDirection des Finances

- 6 – Budget Principal : décision modificative n° 2
- 7 – Titres payables par internet (PAYFIP) : poursuite de la mise en place
- 8 – Tour de l'Horloge – Restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière : avenant
- 9 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraichissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°3 au lot 2 : installations Commune de Riom
- 10 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraichissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°3 au lot 3 : sites raccordés au réseau de chaleur urbain RCBE
- 11 – Nettoyage de locaux - Lot n° 01, Nettoyage de bâtiments communaux : avenant 3
- 12 – Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029 : avenant 1 Lot 01

Direction des Ressources Humaines

- 13 – Tableau des effectifs 2021 : créations et suppressions de postes
- 14 – Création d'un contrat de projet : « Directeur de projet » dispositif Grands projets / Cœur de Ville

Direction de l'Administration Générale

- 15 – Fiches Masson rue de l'Ambène : acquisitions foncières
- 16 – Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelles sur le secteur du Chandelier
- 17 – Maréchat : cession de la parcelle communale BM n°17

- 18 – Boulevard de la Liberté : cession de la parcelle communale BW n°168
- 19 – 59 avenue de Clermont : mise à disposition temporaire de locaux à l'Hôpital de Riom
- 20 – Occupation du Domaine Public à des fins commerciales : bilan du soutien apporté par la Commune de Riom aux commerçants sédentaires et aux commerçants de la Halle et du marché extérieur : exonération de redevances 2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION

Direction Education Jeunesse

- 21 – Partenariat UNICEF – Titre Ville Amie des Enfants : adoption du plan d'action municipal 2020/2026
- 22 – Accueil de loisirs extrascolaire : modification du périmètre du service
- 23 – Rentrée scolaire 2021-2022 : information

Direction de la Culture et de la Vie Associative

- 24 – Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central
- 25 – Convention de partenariat pour l'accueil du Forum Jazz le 27 novembre 2021
- 26 – Avenant à la convention Ville de Riom – Agence des Musiques et Territoires d'Auvergne (AMTA) pour l'année 2021 – 2022

Direction des Sports

- 27 – Fonds d'Initiatives Sportives : Suprême Legacy

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

- 28 – Convention de financement du projet d'aménagement de la RD 2029 phase 2 – Fonds mobilités Actives / Aménagement cyclables

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.